

**POUR INFORMATION**

DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport du Groupe directeur global
sur les programmes d'action en cours*****Addendum***

Le paragraphe qui suit devrait être inséré entre les paragraphes 18 et 19.

M^{me} Birladianu, représentante du gouvernement de la Roumanie, a fait état des progrès réalisés dans son pays dans le cadre du programme d'action. Le ministère roumain du Travail, de la Solidarité sociale et de la Famille en a assuré la coordination au niveau national par le biais de son Département pour le travail à l'étranger, qui est l'autorité compétente chargée d'élaborer des politiques nationales dans le domaine des migrations de main-d'œuvre. En mai 2006, le département a organisé une réunion avec toutes les parties prenantes en vue d'encourager le dialogue social. Il a été convenu que le programme aurait pour principal objectif de consolider la gestion des migrations internationales de travailleurs des services de santé. Une base de données regroupant des statistiques sur les départs et les arrivées de professionnels de la santé, des prescriptions relatives au travail à l'étranger et des informations sur la reconnaissance des diplômes devrait être établie pour appuyer le développement d'une politique efficace de gestion des ressources humaines et suivre les flux migratoires de main-d'œuvre. Un plan d'action, qui définit des mesures claires, des échéances et les résultats attendus, a été élaboré et soumis pour consultation à toutes les parties intéressées. Le Département pour le travail à l'étranger a recensé les acteurs et les parties prenantes compétents et a rassemblé une documentation. Des incertitudes existent encore en ce qui concerne les besoins financiers et les ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre du plan. Celui-ci attend l'approbation du ministère du Travail et sera transmis au BIT.